

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0603

Paris, le mardi 31 janvier 2017

Émetteur : Élise Demorise - formation@ucanss.fr
Isabelle Chèze pour l'Institut 4.10 : 05.56.93.45.90. (ou 05.56.93.45.84) -
icheze@institutquatredix.fr

Objet : Dispositif « Contrôle de gestion » - Année 2017 - CDG Fondamentaux -
CDG-PRO (ou Perfectionnement) - CDG-PRO/REX

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss et l'institut 4.10 proposent un cycle de formation intitulé « Contrôle de gestion ».

Cette formation vise à accompagner les Contrôleurs de gestion lors de leur prise de poste, cursus « CDG-Fondamentaux » et les Contrôleurs de gestion déjà en poste souhaitant perfectionner leurs pratiques professionnelles, cursus « CDG-PRO ».

Pour ce dernier cursus, une offre complémentaire est proposée qui s'appuie sur les retours d'expériences des participants et qui permet d'approfondir les différentes thématiques de formation (CDG-PRO/REX).

Ces dispositifs de formation constituent un parcours de professionnalisation pour les Contrôleurs de gestion.

I. CDG-FONDAMENTAUX (annexe 1)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus propose un accompagnement adapté aux Contrôleurs de gestion lors de leur prise de poste. Il permet aux participants :

- d'acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils, notamment au niveau de la préparation budgétaire,
- de connaître l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que l'étude de la structure d'un tableaux de bord ;
- de renforcer leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme ;
- de faire évoluer les pratiques des acteurs.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La durée globale de la formation CDG-Fondamentaux est **de 12 jours** répartis sur une amplitude de 3 à 4 mois et s'organise **en trois phases** :

1) Une identification des prérequis à l'entrée en formation en comptabilité et sur les fonctionnalités de base d'Excel à partir d'un dossier d'inscription. Les prérequis sont identifiés en

amont de l'entrée dans le dispositif afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visé.

2) Une phase d'apprentissage en présentiel qui s'articule autour de cinq thématiques de formation bien distinctes. Le recours à des cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants sont privilégiés pour favoriser la bonne appropriation des connaissances.

3) Une évaluation des acquis « à froid », qui s'effectue à distance, est mise en œuvre dans les 2 mois après la fin de la formation pour vérifier les acquis de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fait l'objet d'un suivi et les résultats sont restitués aux participants et partagés avec l'organisme d'appartenance. Si les résultats sont satisfaisants, le participant détient les prérequis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO.

II. CDG-PRO ou PERFECTIONNEMENT (annexe 2)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus vise à assurer un accompagnement adapté aux Contrôleurs de gestion qui souhaitent perfectionner leurs pratiques professionnelles.

Il permet aux participants de :

- développer leur valeur ajoutée dans le cadre de la réflexion stratégique de la direction d'organisme ;
- renforcer leur connaissance des outils de pilotage, en particulier dans les domaines du contrôle de gestion sociale, du contrôle budgétaire, de la connaissance des coûts (méthode ABC) ;
- renforcer leur connaissance des choix d'investissement, des statistiques appliquées au contrôle de gestion et, sur un certain nombre de thèmes et orientations spécifiques à chaque branche en la matière.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La formation est ancrée dans la réalité professionnelle dans une logique d'apprentissage favorisant le partage d'expérience.

La durée totale d'un parcours complet en présentiel est de **18 jours** répartis sur une amplitude d'environ 5 à 6 mois.

Le parcours de formation s'organise **en trois phases** successives :

1) Une phase de test d'auto-positionnement qui permet d'identifier les prérequis en amont de la formation :

- connaissance des fondamentaux indispensables pour accéder à CDG-PRO du contrôle de gestion : la fonction de contrôle de gestion, la préparation budgétaire, le calcul des coûts et le tableau de bord ;
- connaissance de thématiques spécifiques pour un positionnement à l'entrée en formation sur : la prévision des effectifs, l'analyse statistique, la méthode ABC, l'analyse budgétaire, les choix d'investissement.

2) Un parcours de formation modulaire qui combine à la fois des temps en présentiel obligatoires et des temps individualisés. Cette phase d'apprentissage en présentiel s'articule autour :

- de réalisations professionnelles ou d'un projet transversal à mener en lien avec les thématiques traitées dans l'organisme d'appartenance ;
- une phase d'échanges portant sur les réalisations professionnelles ou les projets transversaux des stagiaires qui intervient lors des regroupements.

Les séquences de formation comprennent :

- **un module tronc commun obligatoire** ;
- **des modules spécifiques de branche obligatoires** ;
- **des modules interbranches** : selon les résultats obtenus lors des tests d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers de candidatures peut accorder des dispenses sur un ou plusieurs modules interbranches.

3) Une phase de bilan-capitalisation des acquis et de présentation des travaux menés pendant la formation devant une Commission pédagogique clôture le cursus.

La formation est animée par un prestataire extérieur expert du contrôle de gestion pour le module tronc commun et les modules interbranches. Chaque module spécifique de branche est animé par un expert de la branche concernée.

Pendant les temps consacrés aux réalisations professionnelles ou au projet transversal, le stagiaire est accompagné par un superviseur (N+1, agent de direction) et par un tuteur pédagogique, représenté par le prestataire extérieur sur les modules dont il a la charge.

En amont de la formation, le prestataire échange avec la direction du stagiaire sur le choix du projet ou des réalisations professionnelles.

Il doit s'assurer de la faisabilité des réalisations, que ce soit sur le périmètre et la pertinence des travaux d'intersessions, les moyens mis à disposition du participant et le temps accordé pour mener à bien les travaux afin d'apporter les correctifs nécessaires si besoin.

III. CDG-PRO/REX (annexe 3)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DES ATELIERS RETOUR D'EXPÉRIENCE (ATELIER-REX)

Ces ateliers de retour sur expérience s'inscrivent dans la continuité du dispositif CDG-PRO.

Les ateliers REX permettent :

- d'identifier les bonnes pratiques incontournables pour piloter la performance ;
- de mettre en œuvre les meilleures expériences professionnelles visant à renforcer ce pilotage.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUE DE L'ATELIER-REX

L'atelier REX s'appuie sur le partage des actions conduites et des façons d'agir afin de dégager les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Ce regroupement se déroule sur une journée.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux formations est subordonné à la constitution d'un dossier de candidature complet (**annexes 1 bis et 2 bis**) pour intégrer CDG-Fondamentaux et CDG-PRO avant toute inscription définitive.

Pour les CDG-PRO-Rex, une simple inscription est nécessaire et il est obligatoire d'avoir suivi CDG-PRO (**annexe 3 bis**).

V. COÛT DE LA FORMATION (annexes 1,2 et 3)

A. CDG-FONDAMENTAUX

Le coût des frais pédagogiques de la formation CDG-Fondamentaux est de **3 780 €** par stagiaire. Il inclut l'étude des prérequis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance ainsi que la restitution des résultats.

Pour 2017, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés.

B. CDG-PRO (ou PERFECTIONNEMENT)

Le coût des frais pédagogiques de la formation est variable selon les résultats issus des tests d'auto-positionnement :

- pour un parcours **complet : 6 480,00 €**;
- pour un parcours adapté : suite au résultat des tests d'auto-positionnement, le participant peut être dispensé de suivre un ou plusieurs modules. Le coût pédagogique est adapté. Il comprend le coût du parcours obligatoire fixé à **3 600,00 €**, auquel est rajouté le nombre total de jours complémentaires que le participant doit suivre sur la base de 360,00 € / jour de formation.

Pour 2017, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés.

C. CDG-PRO/REX

Le coût des frais pédagogiques de l'atelier REX est de **450,00 €** par participant.

Pour 2017, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés.

2017 : Rappel modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss : <http://extranet.ucanss.fr/contenu/public>

/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html

Vos interlocutrices, Isabelle Cheze icheze@institutquatredix.fr de l'Institut 4.10 - site de Bordeaux (pilote de ce dispositif) et Élise Demorise de l'Ucanss formation@ucanss.fr, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous remercie de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur Délégué

Document(s) annexe(s) :

- Annexe1 CDG Les fondamentaux,
- Annexe1bis CDGF ond.inscription 2017,
- Annexe2 CDG PRO (ou Perfectionnement),
- Annexe2bis CDG Pro inscription 2017,
- Annexe3 CDG PRO/REX,
- Annexe3bis CDGPro-REX.inscription 2017.doc,